



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ)
MESSAGE POMICOLE | CAPITALE-NATIONALE

Message n° 2 – le 26 avril 2024

Débourrement atteint sur les sites plus chauds

Au cours des visites réalisées cette semaine, nous avons constaté que certains pommiers avaient commencé à débourrer sur les sites les plus chauds. C'est donc parti !

TAVELURE

Situation des ascospores

Lundi et mercredi, nous avons envoyé des feuilles tavelées ayant hiverné dans le verger pilote pour réaliser des [éjections forcées à l'IRDA](#). Il n'y a pas eu d'éjections de spores pour les feuilles envoyées lundi. Les résultats pour les feuilles envoyées mercredi devraient sortir d'ici la fin de la journée.

Risques d'infection selon RIMPRO

S'il y a des spores éjectables, avec la pluie qui devrait débuter dans la nuit de samedi à dimanche, les risques seront présents pour une première infection de tavelure dans les vergers débourrés. Vous pourrez suivre les infections en cours et celles prévues sur RIMPRO pour la [station de Sainte-Famille](#).

Intervention lors du débourrement

Le cuivre est le premier fongicide que nous recommandons en début de saison. Le cuivre est efficace pour prévenir la formation des chancre et a aussi un effet sur la brûlure bactérienne et la tavelure. Les produits recommandés sur l'affiche PFI sont le COPPER SPRAY 50-WP (oxychlorure de cuivre) au taux de 3,2 kg/ha, ainsi que le PARASOL SC (hydroxyde de cuivre) au taux de 4,7 L/ha. Le CUEVA peut également être utilisé au taux de 8 litres/1000 litres. Ces produits peuvent être mélangés avec l'huile si la température le permet. Vous pourrez faire votre premier traitement au cuivre en fonction du scénario applicable à votre verger :

Scénario 1 : Dans les vergers peu ou pas tavelés en 2023, le traitement au cuivre peut être retardé jusqu'au stade débourrement avancé.

Scénario 2 : Dans les vergers avec tavelure en 2023, il serait recommandé de faire un premier traitement au cuivre lorsque vous aurez atteint le stade débourrement dans votre verger, avant les premières précipitations.

Actions de prévention à réaliser

En ce moment, vous pouvez encore réaliser plusieurs [actions de prévention](#). Ces actions sont plus importantes que jamais, en raison de la perte de certains fongicides et des restrictions associées à plusieurs fongicides.

Vous pourriez **intervenir au niveau de la litière afin de réduire l'inoculum de tavelure**. En effet, à chaque année, la tavelure envahit les vergers à partir des feuilles mortes retrouvées au sol. Les ascospores présentes dans les feuilles

n'attendent que le nouveau feuillage pour envahir vos pommiers. Il faut donc mettre toutes les chances de votre côté et essayer de briser ce cycle.

1) **Broyer autant que possible les feuilles mortes** au moment du déchiquetage du bois de taille. Voici une vidéo qui montre comment procéder : [Broyage des feuilles](#)

2) **Appliquer de l'urée au sol par la suite**. On recommande d'appliquer sur les feuilles au sol une solution de 50 kg d'urée par hectare dans un volume d'eau suffisant pour dissoudre l'urée (ex. : 250 l/ha). Vous pouvez réaliser cette application avec votre pulvérisateur à pommier en ouvrant seulement les buses du bas ou en branchant une rampe horizontale (style herbicide) avec des buses qui couvrent toute la largeur de la rangée. L'application de 50 kg/ha d'urée (46-0-0) au stade débourrement donne 23 unités d'azote assez tôt pour que l'arbre en bénéficie au moment opportun. Veuillez noter que certains producteurs de la région utilisent maintenant cette technique depuis plus de 5 ans et qu'ils ont observés un effet important sur la réduction de la tavelure.

RESTRICTIONS SUR LES PESTICIDES ET HOMOLOGATIONS

L'an dernier, plusieurs restrictions sont entrées en vigueur pour les fongicides. Heureusement, il n'y a pas de nouvelles restrictions cette année. Pour vous aider dans le choix de vos fongicides, vous pouvez consulter [ce tableau de la fiche 48 du guide PFI](#).

PRIME-VERT

Vous pouvez dès maintenant transmettre votre demande d'aide financière pour la confusion sexuelle du carpocapse de la pomme, pour la confusion sexuelle de la sésie du cornouiller, pour un applicateur de GF-120, ou tout autre équipement admissible dont vous avez besoin. Toutes les demandes d'aide financière et documents nécessaires doivent être transmis à cette adresse courriel : Prime-Vert.2023-2026@mapaq.gouv.qc.ca

Pour plus de détails sur le [programme volet 1.1.1](#).

SUIVI DE VOTRE VERGER POUR LES RAVAGEURS ET LA RÉGIE DE CULTURE

Comme ce message se concentre sur les informations sur la tavelure et la brûlure bactérienne, si vous avez besoin d'un suivi plus poussé spécifique à votre verger, vous pouvez communiquer avec la conseillère suivante :

Marie-Eve Dion, agr., Conseillère en horticulture, 418-496-0528

Bon début de saison !

Stéphanie Tellier, agr., M.Sc.

Conseillère régionale petits fruits et arbres fruitiers

stephanie.tellier@mapaq.gouv.qc.ca

Cellulaire : (418) 558-1138

